

MAIRIE DE VERTHEUIL EN MEDOC

33180 VERTHEUIL

Département
De la GIRONDE—33

Arrondissement de LEPARRE
Canton de PAUILLAC

Tél. : 05 56 73 30 10
Fax : 05 56 73 38 19
E Mail : comunedevertheuil@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 04 AOUT 2015**

L'an deux mil quinze, le quatre Août à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Rémi JARRIS, Maire de VERTHEUIL.

PRESENTS : MM JARRIS, ARDILLEY,PREVOSTEAU, Mmes MORLAN-TARDAT, CHAISE-LEPINE,FRANCHINI,MOUFLET MM BEAU, LOBET et GRAULIERE,

ABSENTS EXCUSES :

Madame MAIRE qui donne procuration à Monsieur ARDILLEY
Madame SAINTEMARIE qui donne procuration à Monsieur PREVOSTEAU

ABSENTS:

Madame DUBOIS
Monsieur LELONG
Monsieur MILLET

Monsieur ARDILLEY est nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) ECHANGE DE PARCELLES AVEC LA SAFER

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour et sera reprise dans un prochain conseil.

2) REPAS TOUT UN ROMAN A VERTHEUIL

Le 20 juin 2015, s'est déroulée à Vertheuil la manifestation « Tout un roman à Vertheuil »

A cette occasion, un repas était proposé à tous les éditeurs présents, à raison de 15 € par personne.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, autorise à l'unanimité, celui-ci à verser la totalité des chèques émis à l'ordre du Trésor Public. Ces sommes seront portées au compte 7087-Remboursement de Frais.

3) PROJET DE VALORISATION DE L'ABBAYE DE VERTHEUIL ET PRESENTATION DU PROJET AUX FINANCEMENTS LEADER ET AUX FINANCEMENTS PROPOSES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE COHESION ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PASSE AVEC LA REGION

La commune de Vertheuil en Médoc, propriétaire de l'Abbaye, se mobilise depuis plusieurs années pour sauvegarder et valoriser ce patrimoine de grande qualité. Aussi, afin de pouvoir éventuellement bénéficier des possibilités de financements proposées dans le cadre de l'attribution d'une enveloppe FEADER (LEADER), fonds européens, au Pays Médoc, ainsi que dans le cadre du contrat de cohésion et de développement territorial passé avec la Région, le Maire propose de présenter la candidature du projet « l'Abbaye de Vertheuil en Médoc, un pôle culturel et touristique ». ce projet correspond aux axes stratégiques et aux objectifs opérationnels entrant dans le cadre de la contractualisation mise en place par le Pays avec la Région.

Ce projet, tel qu'il est présenté au Conseil, est le fruit du travail d'actualisation des projets antérieurs élaborés par l'Agence AVEC et validé par la municipalité par délibération du 03/12/2013 au terme d'un atelier participatif réunissant des habitants de Vertheuil et des élus.

Le Conseil est appelé, d'une part, à valider le projet tel qu'il a été approuvé en 2013 et d'autre part, à charger le maire de rechercher toutes sources de financement, en particulier dans le cadre du FEADER-LEADER et de la Région.

Le conseil vote à l'unanimité cette délibération.

4) MARCHÉ D'ETUDE POUR LA REALISATION D'UNE MISSION DE PROGRAMMATION ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ABBAYE DE VERTHEUIL

Le Maire expose au conseil les raisons pour lesquelles il est proposé de lancer un marché d'étude pour la programmation et l'AMO pour l'Abbaye.

En effet, les dossiers qui seront présentés aux différents financements devront être précis et documentés sur les points suivants :

-Définition du projet (plaquette de présentation déjà réalisée)

- Proposition concrète d'aménagement, phasage et estimation financière détaillée
- Etablissement d'un programme général (document issu du précédent marché de programmation et d'AMO du projet « Ethnopôle »-
- Programme détaillé et estimation financière.

L'assistance à Maîtrise d'Ouvrage a pour but d'accompagner la commune de Vertheuil jusqu'à l'APD.

La rémunération des missions « Programmation » et « AMO » sera établie sous forme d'un forfait séparé pour chacune des missions.

Afin de minorer le coût de la mission de programmation, le maire souligne que les études réalisées pour l'Ethnopôle serviront de base au travail et c'est ça de moins à payer.

Il sera par ailleurs recherché toutes formes de subvention pour financer ces études.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur JARRIS, le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

5)ADHESION DE LA COMMUNE DE VERTHEUIL AU FONDS DE DOTATION ABBAYE DE VERTHEUIL

Dans les délibérations précédentes, il a été proposé de présenter le projet « L'Abbaye de Vertheuil en Médoc, un pôle culturel et touristique » aux financements Leader et Région.

Cependant, le volume de l'enveloppe européenne, ainsi que le règlement d'intervention de la Région nécessitent d'autres financements, en particulier l'appel aux fonds privés.

Dans ce but, le Fonds de Dotation « Abbaye de Vertheuil » est en cours de constitution par quatre fondateurs privés :

MM Jack PEDRO, Christian SAINTEMARIE, Jean-Marie BLAISE et Rémi JARRIS.

Un Fonds de Dotation est une personne morale de droit privé à but non-lucratif, indépendante de la commune. Il reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés.

Il les utilise en vue de sauvegarder et de restaurer l'Abbaye de Vertheuil, car c'est

son seul objet.

C'est donc un outil de collecte de fonds privés.

La collectivité territoriale ne peut, en aucun cas, financer elle-même le fonds auquel aucun fonds public ne peut être versé.

Ce que l'on peut attendre d'un tel outil ; c'est évidemment des mécènes, particuliers ou entreprises, mais aussi des partenaires susceptibles d'intervenir dans la mise en place du projet et dans la future gestion.

Afin de sauvegarder ses intérêts dans le cadre d'un projet concernant son patrimoine, il est souhaitable que la collectivité s'engage dans une co-crédation avec des co-fondateurs privés qui verseront le montant de la dotation initiale.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'adhésion de la commune au Fonds de Dotation et de désigner le Maire pour représenter la commune au Conseil d'Administration avec pouvoir de veto sur les éventuelles décisions prises. Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents.

6) FINANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DE L'HOTEL DE L'ABBAYE

Le projet a été approuvé par délibération en date du 29 Janvier 2015.

L'extension de l'Hôtel de l'Abbaye correspond aux axes stratégiques et aux objectifs opérationnels entrant dans le cadre de la contractualisation mise en place avec la Région. Il correspond également aux critères d'éligibilité au programme LEADER

Aussi le Maire propose –t'il de présenter ce projet aux sources de financement LEADER et Région.

Le Conseil Municipal se prononce à 8 voix pour et 4 abstentions.

7) PETIT MUSEE D'AUTOMATES

Le rapport d'expertise concernant le « Petit Musée d'Automates » vous a été adressé. Ce qu'il en ressort, c'est que nous avons là un ensemble d'automates qui est certainement unique ou tout au moins l'un des rares de France. Il s'agit d'une construction traditionnelle qui n'a rien à voir avec d'autres créations « à la chinoise » avec entraînement électronique. Tout est mécanique et les personnages et les décors sont faits à la main. Les créateurs se sont inspirés des personnages de Granville (XIXème). La valeur proposée par l'expertise est loin du montant donné par Anne PRADERE. Bien que relativement accessible, l'investissement dépasse nos capacités. Aussi, si une volonté commune se dégage de conserver à Vertheuil « ce petit trésor », serait-il judicieux de rechercher un financement par appel au mécénat ou toute autre forme de financement. En tout cas, et même dans le cadre de la convention de mise à disposition actuelle, il mérite une communication à la hauteur, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Aussi, est-il proposé d'étudier la possibilité de lancer une souscription par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine ou toute autre initiative qui serait tout à fait dans la compétence d'associations pour la sauvegarde du Patrimoine.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le conseil vote à 11 voix pour et a voix contre ce projet.

8) PROCEDURE DE TRANSFERT AMIABLE DES VOIES ET RESEAUX PRIVES DU LOTISSEMENT « LES JONQUILLES » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Ce classement ne peut être envisagé qu'en cas d'entente amiable et unanime des propriétaires de l'Association Syndicale du lotissement. Ce qui est le cas, car, par délibération de son Assemblée Générale en date du 27 juillet 2015, l'Association Syndicale du Lotissement « Les Jonquilles » a demandé à la commune la reprise des parcelles communes, y compris les réseaux implantés sur ces parcelles (éclairage public, eaux pluviales, assainissement collectif, voirie et espaces verts).

La question de la reprise de la voirie et des réseaux du lotissement date de 2011.

Entre temps l'association syndicale a intenté une action en annulation de certificat d'achèvement des travaux, considérant que le promoteur n'avait pas rempli ses missions. L'association syndical a été déboutée par ordonnance du Tribunal Administratif.

Par ailleurs, les travaux nécessaires à la mise en conformité des réseaux ont été exécutés : Eclairage public, réseau de collecte des eaux pluviales, inspection par caméra du réseau d'assainissement et ont été constatés par les représentants de la commune.

Les documents requis pour que le Conseil se prononce sont les suivants :

- Délibération de l'Assemblée Générale de l'association Syndicale
- Dossier technique complet remis par le Maître d'œuvre
- Attestation de renonciation à tous recours contre l'ordonnance du 04/04/2014 rejetant la requête présentée par l'Association Syndicale demandant au Tribunal Administratif d'annuler le certificat d'Achèvement des travaux.

Lors de la préparation du présent débat, ces documents ont été remis au Maire et sont conformes.

Il est donc proposé au Conseil de se prononcer sur cette reprise et de classer ces parcelles dans le domaine public communal.

En cas d'approbation, passé le délai de 2 mois purgeant tout recours des tiers, il sera proposé de passer un acte authentique devant notaire ou plus simplement de rédiger un acte administratif publié à la Conservation des Hypothèques.

En conclusion, est soumise au vote du Conseil Municipal, la délibération approuvant la reprise et l'intégration dans le domaine public communal des parcelles suivantes: B1022, 1023, 1024, 1025, 1026, 1027, 1028 et 1029 ainsi que les réseaux implantés sur ces parcelles(éclairage public, eaux pluviales, assainissement collectif, voirie, espaces verts).

En vertu de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, le classement des voies communales est dispensé d'enquête publique, dans le cadre d'un transfert à l'amiable.

Il est proposé en outre de dénommer cette nouvelle voie communale « Rue du Lotissement .Les Jonquilles ». Cette appellation aurait pour avantage de ne rien changer à l'existant.

La procédure est acceptée par 11 voix pour et 1 abstention.

9) QUESTIONS DIVERSES

1) Le Maire informe qu'une journée d'action nationale à l'initiative de l'AMF, sera organisée le samedi 19 Septembre 2015 pour la défense du bloc communal. A cette occasion la mairie sera ouverte à tous nos concitoyens pour leur expliquer ce que font actuellement les mairies et ce qui restera de leurs compétences si le gouvernement persiste à vouloir supprimer l'échelon communal.

2) Madame CHAISE-LEPINE demande la désignation d'un fourrieriste pour l'évacuation d'une épave abandonnée Rue de la Gare. Le Maire demande à la commission Voirie d'identifier, avec l'aide des gendarmes, le propriétaire du véhicule. La Commission d'Appel d'Offres se réunira prochainement pour désigner un candidat à la fourrière.

En conclusion, le Maire soumet au conseil l'idée d'étudier l'aménagement d'un cimetière naturel à l'emplacement réservé du zonage du PLU. Ce projet ne peut qu'être envisagé à long terme mais mérite que l'on soit précurseur en la matière

Toutes les questions soumises à délibérations étant épuisées, la séance est levée à 21H.